

Propositions des alliés de la Fabrique des transitions aux équipes candidates à la Présidence et aux législatives

2022 : élections présidentielles et législatives en France ; présidence française de l'Union européenne ; trentième anniversaire du sommet de la Terre de Rio. La France, l'Europe, le monde. Trois échéances importantes. Les perspectives proposées aujourd'hui au peuple français sont-elles à la hauteur ? Hélas non.

Or, à laisser sans réponse les grands défis de notre temps, faute de l'imagination, du courage et de la détermination nécessaires pour concevoir et conduire la transition vers des sociétés socialement et écologiquement durables, nos dirigeants politiques font douter la société, et en particulier les jeunes, de leurs capacités ! Plus grave encore, ils font douter de la capacité des démocraties à relever ces défis.

Pour conjurer ces risques, les alliés soussignés de la Fabrique des transitions, divers par leurs opinions et engagements politiques, prenant au sérieux ces trois échéances de 2022, ont voulu apporter leur contribution, ouvrir de nouvelles voies.

La Fabrique des transitions est convaincue que les territoires, bassins de vie, lieux d'enracinement concret de la société, espaces de coopération entre ses différents acteurs, sont appelés à jouer un rôle majeur dans la conduite de la transition. Il faut penser le monde à partir des territoires, pour agir à la fois localement et globalement.

Albert Einstein faisait observer que nous ne pouvons pas résoudre nos problèmes avec la même pensée que nous avons utilisée lorsque nous les avons créés. Nous partageons ce diagnostic. C'est tout le système de pensée sur l'économie, la gouvernance, le droit, les relations entre les sociétés, qu'il faut transformer, en rompant avec la logique de domination qui structure nos rapports sociaux et notre rapport à la nature ; c'est tout le système d'acteurs hérités des siècles précédents à commencer par le fonctionnement de l'État, qu'il faut repenser. Ces ruptures sont profondes. Elles nécessitent lucidité et courage politique, perspectives à long terme et premières étapes. Elles sont à notre portée.

Nos propositions comportent trois volets :

- une vision et une boussole, seules capables de mobiliser les énergies et les différentes générations autour d'un projet fédérateur à long terme ;

et, pour traduire concrètement cette vision à un horizon de cinq ans :

- les conditions à réunir pour faire des territoires des acteurs pivot de la transition
- la réforme des politiques françaises et européennes au service du bien commun

A. Une vision et une boussole : reconstruire la relation. La première responsabilité d'un candidat à la magistrature suprême est de proposer à la société une vision et une boussole. Les visions portées aujourd'hui par les différents candidats ne sont pas à la hauteur : aucune ne propose les ruptures majeures sur l'État, la gouvernance, l'économie, le droit, notre rapport au vivant, sans lesquelles nous irons à la catastrophe. Nous faisons face à une quadruple crise des relations : en notre propre sein, écartelés entre nos convictions et nos actes, dominés par les institutions et les algorithmes ; entre les personnes, avec la perte de cohésion sociale diluée dans l'affrontement entre droits concurrents ; entre les sociétés avec l'impuissance des relations inter-étatiques à gérer les biens communs mondiaux ; entre l'humanité et la biosphère. Réparer la relation, dans tous ces domaines, est notre boussole : en soutenant les acteurs les mieux capables d'organiser les relations en leur sein, territoires et filières ; en développant la coopération entre niveaux de gouvernance ; en renouvelant le contrat social, expression de l'équilibre entre droits et responsabilités ; en mettant la coopération au cœur de la vie économique, des politiques publiques, de l'éducation en lieu et place de la concurrence de tous avec tous.

B. Les conditions à réunir pour faire des territoires des acteurs pivot de la transition Dans le contexte français, où la ressource fiscale va essentiellement à l'État et où une longue tradition de centralisation a fait des collectivités territoriales des acteurs à l'autonomie et aux moyens très limités, il faut : doter les territoires des compétences et des moyens humains nécessaires pour les mettre en mesure d'assumer leur nouveau rôle ; entreprendre une profonde réforme culturelle de l'État, appelé à devenir partenaire et non tuteur des territoires, fixant des orientations plutôt que des normes uniformes ; adopter, comme l'Union européenne, les principes et méthodes d'une gouvernance à multi-niveaux fondant l'action publique sur la coopération entre les différentes échelles de gouvernance.

C. La réforme des politiques françaises et européennes au service du bien commun Les stratégies territoriales de transition ne suffisent pas à construire un modèle viable, assurant à tous un bien-être dans le respect des limites de la biosphère. Il faut les compléter par des transformations structurelles de l'économie, de la gouvernance et des relations internationales :

- le système économique et monétaire doit être conforme à ce que l'on appelait autrefois « l'œconomie » : un mode de gestion qui concilie bien-être pour tous et respect des limites de la biosphère. Pour cela, il faut découpler la consommation d'énergie fossile et le développement du travail et de la créativité humaines ;

- la gouvernance ne peut plus s'entendre que du local au mondial tant nos interdépendances sont profondes et irréversibles avec les autres sociétés. La responsabilité est au cœur de l'éthique au vingt et unième siècle et au fondement d'un nouveau contrat social ;

- les relations entre régions du monde ne peuvent plus reposer sur la souveraineté des Etats, un droit mondial de la responsabilité doit s'imposer à tous les acteurs publics et privés et le commerce international mis au service de filières durables.

A Une vision et une boussole : reconstruire la relation

Une vision et une boussole au service d'une stratégie à long terme

Dans un monde interdépendant, peuplé d'incertitudes, prétendre à l'échelle d'un seul pays planifier son action à long terme serait présomptueux. Se résigner, du fait des incertitudes, à agir à court terme et se laisser balloter par les événements serait plus dangereux encore. Car, disait le philosophe latin Sénèque, il n'y a pas de bon vent pour le marin qui ne sait où il va.

C'est donc d'une stratégie à long terme dont nous avons besoin ; d'une vision et d'une boussole replaçant notre action collective « à vues humaines » dans la perspective de l'histoire longue de l'humanité, pour ensuite traduire cette stratégie en programmes d'action de cinq ans.

La première responsabilité d'un candidat à la magistrature suprême est de proposer à la société cette vision et cette boussole, d'inscrire son action dans cette perspective à long terme et d'inviter tous les acteurs de la société à faire de même, forts de cette perspective commune.

Les visions concurrentes proposées aujourd'hui aux Français restent à la surface des choses

Chaque parti, chaque candidat, se réfère, explicitement ou en creux, à une vision de la société souhaitable. Cinq visions se partagent actuellement le champ médiatique :

- **la vision « technologique »** postule, dans la ligne de la déclaration d'Heidelberg de 1992, que tous les problèmes résultant du développement de la science et de la technique, qui sont à la base du modèle industriel et productiviste actuel, seront résolus par plus de science et de technique encore. Nul besoin dans ces conditions de faire évoluer notre mode de vie ou de repenser en profondeur nos modèles économiques, seule compte la capacité d'innovation technologique. Cette vision est celle qu'exprime le chef de l'État dans son récent plan d'investissement pour la France ;

- **la vision étatiste autoritaire** présuppose que l'État est en mesure de transformer la société ; elle met en avant les vertus d'autorité, de République indivisible et de travail sans prendre conscience que les États ne sont plus la bonne échelle pour traiter la plupart des questions dont dépend notre avenir ;

- **la vision identitaire et souverainiste** prend acte de l'anxiété que suscite dans une partie de la société le bouleversement des rapports de force dans le monde et le déclassement qui en résulte des « cols bleus » et d'une partie de la classe moyenne ; elle fait croire que le repli sur le territoire national et sur une identité fantasmée et l'égoïsme national hissé au rang de vertu suffiront à enrayer ce déclassement et assureront une protection efficace contre le grand vent de la globalisation économique ;

- **la vision monopoliste des droits** voit dans l'empilement des droits économiques, sociaux, environnementaux, culturels et genrés la condition nécessaire et suffisante d'une cohésion de la société européenne ;

- **la vision « décroissante »** prend acte de l'impasse du modèle productiviste et du risque d'effondrement écologique de la planète mais ne parvient pas à concevoir les conditions à réunir pour que la décroissance des prélèvements et rejets dans la biosphère s'accompagne d'un développement du bien-être de tous.

Nos concitoyens, déboussolés, sont tentés de se désengager

Aucune de ces visions ne répond aux défis du vingt et unième siècle. Aucune n'envisage de ruptures majeures par rapport aux modes de pensée traditionnels sur l'État, la gouvernance, l'économie, le droit, les relations avec la nature, marqués par des relations de domination, des hommes entre eux, de l'humanité avec la nature. Faut d'une perspective d'ensemble, les programmes se résument souvent à quelques mesures emblématiques, voire anecdotiques.

Comment s'étonner alors que nos concitoyens soient déboussolés, inondés d'informations parcellaires, sources d'anxiété plus que de mobilisation collective autour d'un but partagé. Ils ont le sentiment que le monde est devenu trop complexe pour être compréhensible par tout citoyen, ce qui est un poison mortel pour la démocratie. Ni la fuite en avant dans l'innovation technologique ni le repli frileux derrière les frontières ou une identité nationale fantasmée, ni l'addition de droits, entretenant chacun dans l'idée que la société lui est redevable sans contrepartie, ne peut redonner un sens à l'action collective.

Affirmer la nécessité et la capacité de renouveler nos cadres de pensée et nos institutions pour relever les défis du vingt et unième siècle

Quand la majorité des jeunes se résigne déjà à un grand effondrement, convaincus que la société ne sera pas capable de le prévenir, la première responsabilité des candidats à la magistrature suprême est d'affirmer qu'il est encore possible, au prix d'un immense effort de renouvellement de notre pensée et d'un grand courage politique, de virer de bord en associant tout le monde à la manœuvre avant que notre navire ne se fracasse sur les récifs de notre imprévoyance, puis d'illustrer la capacité de se mettre en mouvement par des politiques novatrices et audacieuses.

Inscrire cette vision dans l'histoire longue pour construire le grand récit de l'avenir

Pour donner une lisibilité d'ensemble aux changements à venir, proposer un « grand récit » mobilisateur du vingt et unième siècle dans lequel chacun puisse trouver sa place, il faut l'inscrire dans l'histoire longue de nos sociétés et de l'humanité tout entière, comprendre les défis auxquels elles ont eu successivement à faire face et les réponses qu'elles y ont apportées, identifier les défis auxquels elles sont aujourd'hui

confrontées pour inventer à notre tour des réponses. Certains de ces défis renouent avec ceux du passé, comme la nécessité de concilier bien-être de tous et limites de la biosphère, d'autres sont nouveaux comme le caractère mondial de nos interdépendances.

La France du fait de son passé a rendez-vous avec l'histoire

Construire des perspectives d'avenir suppose de comprendre et expliquer ce que sont les crises du monde moderne, d'où l'on pourra déduire les ruptures radicales à engager et les chemins concrets pour y parvenir. Ce chemin, la France ne peut le tracer seule mais elle a, avec la triple échéance de 2022, les élections françaises, la présidence de l'Union Européenne, les trente ans du Sommet de la Terre, rendez-vous avec son histoire. Incarnation, à l'étranger, de l'idée d'universel, elle est attendue sur le terrain d'un nouvel universel, d'un nouveau « Siècle des lumières » et, grâce à son engagement au sein de l'Union Européenne elle garde, quoique puissance moyenne, un crédit moral qu'elle ne saurait ignorer ou gaspiller sans faillir à sa mission.

Les crises du monde moderne sont des crises de la relation

C'est une quadruple crise : en notre propre sein, écartelés entre nos convictions et nos actes, privés de repères transcendants, dominés par les institutions et les algorithmes ; entre les personnes avec la perte de cohésion sociale, de confiance mutuelle, de solidarité ; entre l'humanité et la biosphère dont les dérèglements climatiques sont une des expressions ; entre les sociétés avec l'impuissance des relations inter-étatiques (héritées du passé) à gérer les biens communs mondiaux ; entre les acteurs avec la disparition de l'idée fondamentale de contrat social. Et quand les relations existent, elles sont le plus souvent dissymétriques, marquées par un esprit de domination, sur les autres et sur la nature, par le désir d'instrumentaliser les autres à notre profit, par le vertige de notre propre puissance .

Notre monde moderne a fondé son efficacité opérationnelle sur l'art de séparer plutôt que d'unir et sur des mécanismes de domination plutôt que de coopération :

- nous avons rompu avec la tradition immémoriale inscrivant les destinées humaines dans l'ensemble du monde vivant, en nous proclamant « maîtres et possesseurs » de la terre, réduisant le reste de la biosphère, et parfois les êtres humains eux-mêmes, à l'état de ressources à exploiter à notre seul profit ; il faut revenir à une vision plus équilibrée et respectueuse de nos rapports avec le monde vivant, passer d'une vision purement anthropocentrée à une vision œcocentrée.

- avec le développement des sciences et techniques nous finissons par être dépossédés de nous-mêmes, de la naissance à la mort pris en charge par de grandes institutions qui nous convainquent de notre propre inaptitude à le faire ; un mouvement de réappropriation est nécessaire ;

- nous avons exalté l'efficacité, même quand son sens s'en perdait, il faut revenir à la question de la pertinence de nos modes d'action ;
- nous avons cru que le bonheur résultait du « toujours plus », nous comprenons, comme l'illustre l'absence de lien entre richesse et bonheur, qu'il faut aller vers le « toujours mieux », et c'est le sens de ce que certains appellent la sobriété heureuse ;
- notre démocratie s'est progressivement construite autour de coalitions d'intérêts catégoriels pour fabriquer des majorités de circonstance et il faut au contraire une démocratie organisée autour d'une vision partagée de l'avenir et du bien commun ;
- nous avons fondé notre efficacité sur la segmentation des questions, la fragmentation des savoirs, la sectorisation des politiques, la spécialisation des tâches et nous devons aujourd'hui privilégier, tant sur le plan intellectuel qu'institutionnel, les approches globales, systémiques, seules capables d'assumer les liens complexes qui sont la trame de nos sociétés ;
- nous avons fait reposer l'efficacité économique sur la concurrence, sur une illusoire main invisible du marché par laquelle magiquement le bien commun naîtrait de la poursuite par chacun de son intérêt personnel et nous redécouvrons, dans tous les domaines, les vertus de la coopération et de la confiance mutuelle;
- la performance économique est devenue un but en soi détaché de sa portée sociétale comme l'illustre l'attention maniaque accordée au PIB, avec un système de production carburant à la création permanente de nouveaux besoins et des acteurs qui à force d'optimiser leur efficacité à court terme ont perdu toute résilience ;
- nous avons exalté les droits individuels, réduisant la société à une concurrence entre droits concurrents, poussant cette logique jusqu'à vouloir doter la nature d'une personnalité juridique, seul moyen trouvé pour protéger l'environnement en lui accordant des « droits » ; nous devons reconnaître maintenant que toute communauté, grande ou petite, repose sur la conscience des responsabilités de ses membres les uns vis à vis des autres et vis à vis de la biosphère ;
- nous avons fondé, dans la finance, notre sécurité sur la fluidité des transactions, sur notre possibilité à nous retirer à tout instant de la relation, là où il faut reconnaître aujourd'hui qu'elle ne peut reposer que sur des relations de confiance mutuelle ;
- nous avons cru à la souveraineté des États et nous comprenons maintenant que la concurrence entre intérêts nationaux nous rend incapables de concevoir notre intérêt commun, au niveau qui seul compte en définitive, le niveau mondial, dans la claire conscience d'une communauté de destin de l'humanité ;
- nous avons voulu résoudre la question sociale par l'addition de mesures sectorielles de compensation des handicaps sans prendre en compte l'enjeu des relations sociales et la capacité des personnes handicapées elles-mêmes à rebondir ;
- nous avons fondé notre décentralisation sur l'illusion d'une distribution de compétences exclusives entre les différents niveaux de gouvernance, pour essayer ensuite de corriger le tir en rendant plus complexe encore le mille-feuille administratif

et politique ; nous devons reconnaître aujourd'hui qu'aucune vraie question sociétale ne peut être traitée à un seul niveau de sorte que c'est la coopération entre niveaux qu'il faut organiser ;

- nous avons créé des filières mondiales de production et une agriculture industrielle fondées sur la mobilisation de ressources tirées de la biosphère et le rejet de nos déchets dans la biosphère, en venant à ignorer les grands cycles de vie et les boucles de rétroaction des écosystèmes et nous devons réinventer aujourd'hui l'économie circulaire et l'agroécologie, réapprendre à inscrire notre action dans les grands cycles naturels et reconnaître que sans renaturation de l'homme nous sommes menacés de déshumanisation ;

- nous avons élevé une barrière intellectuelle et institutionnelle entre l'économie et la société, entre la société et la biosphère, entre le genre humain et le reste du règne du vivant et nous devons maintenant réenchâsser l'économie dans la société, la société dans la biosphère ;

- nous avons réduit la démocratie à l'exercice périodique du droit de vote au lieu d'en faire un espace pacifié de dialogue et de controverses et un espace d'initiatives citoyennes multiples et créatrices de valeur et de liens

- nous avons, en fin de compte, été fascinés par notre propre puissance, par nos capacités d'innovation, tentés même par un transhumanisme qui nous affranchirait de nos propres limites, et cédé ainsi à cet hubris, cette démesure, par laquelle les dieux grecs condamnaient les humains rêvant de les égaler ; la recherche de la sagesse doit maintenant l'emporter sur la soif de puissance.

Réparer la relation entre les acteurs, entre les personnes, entre l'humanité et la biosphère, entre les sociétés est la boussole pour concevoir de nouvelles politiques à soumettre au débat démocratique

1. les acteurs à promouvoir sont ceux qui sont les mieux à même de penser et construire les relations.

Les grands acteurs du vingtième siècle, l'État et la grande entreprise, sont le reflet de l'efficacité opérationnelle obtenue au prix du sacrifice de la relation. Les acteurs pivot du vingt et unième siècle sont ceux qui sont en mesure d'organiser les relations: les « territoires », d'un côté qui organisent les relations entre l'économie, la société et l'environnement, les relations entre les personnes et entre les différents types d'acteurs politiques économiques et sociaux ; les « filières internationales de production » qui organisent les relations entre la myriade d'acteurs économiques concourant à la production dans un monde globalisé. A la différence des acteurs précédents, territoires et filières sont des acteurs collectifs amenés à organiser les relations en leur sein .

2. la coopération entre les acteurs doit être promue :

- *la gouvernance à inventer est une gouvernance multi-niveaux* car aucun problème de société ne peut se traiter à une seule échelle de gouvernance. Ce sont les principes de coopération entre les différentes échelles, du mondial au local, qui déterminent l'efficacité de la gouvernance et non le partage étanche des compétences entre chaque niveau ;

- *l'apprentissage de la coopération doit être au cœur de tous les enseignements et de l'économie elle-même.* Si l'émulation par la mise en concurrence évite parfois les rentes de situation et l'assoupissement des personnes, des institutions et des créativités, ce ne peut plus être, dans tous les domaines, le moteur des sociétés. Dès le plus jeune âge l'apprentissage de la coopération, l'idée que le lien est plus important que le bien, la joie d'entreprendre ensemble doit être un fondement de l'éducation et se prolonger ensuite dans la vie économique par la place de l'économie sociale et solidaire, par la réhabilitation de relations stables et mutuellement respectueuses entre salariés et employeurs, entre investisseurs et entrepreneurs, entre acteurs économiques de force différente ;

- *il faut sortir de la schizophrénie des politiques publiques en silo.* Les politiques publiques ont tendu à satisfaire chacune des objectifs différents et des groupes d'intérêt contradictoires entre eux. Il en résulte des contradictions, par exemple entre politiques de développement économique et politiques de préservation de l'environnement qui confinent à la schizophrénie. Au stade où nous sommes parvenus des menaces à la biosphère et par elle à la survie de l'humanité, cette schizophrénie n'est plus acceptable et l'action publique doit, autour de la relation et la coopération, trouver une nouvelle cohérence.

- *le premier rôle de l'éducation est de développer une compréhension globale du monde et la conscience de la responsabilité de chacun.* Il ne suffit plus de juxtaposer des enseignements par discipline, il faut les relier entre eux, enraciner les apprentissages dans les réalités d'un territoire, faire découvrir la joie d'être acteur de sa vie et de la société en y assumant des responsabilités. La transition vers des sociétés socialement et écologiquement durable n'est pas une discipline s'ajoutant aux autres mais un fil directeur commun à toutes. Cette compréhension globale ne peut pas s'entendre dans un cadre d'apprentissage individuel visant à reproduire des savoirs figés, mais en visant l'émancipation et le travail collectif

- *la démocratie doit à tous niveaux réhabiliter l'idée de délibération sereine entre citoyens et d'initiatives collectives.* La grande méfiance de la population à l'égard du monde politique, la désaffection à l'égard de nombre d'élections et de la démocratie représentative, la prolifération des régimes non démocratiques dans les grands pays, la polarisation croissante des opinions, le sentiment que les démocraties ne sont pas capables de concevoir et conduire les mutations à longue haleine dont nous connaissons pourtant la nécessité : autant de signes du fossé qui s'est créé entre dirigeants et dirigés et du fait que la démocratie formelle n'est plus un ciment de la cohésion nationale. Pour inverser ces tendances il faut sur la base de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté active, généraliser la démocratie délibérative en s'appuyant sur l'expérience internationale pour en préciser les conditions de succès et l'enraciner dans les territoires, lieu, par excellence, où, ensemble, « penser localement

pour agir localement et globalement », et favoriser les initiatives collectives des citoyens pour développer des communs, nouvelles formes d'organisation et de création de valeur. Il faut enfin recréer une culture du débat apaisé entre citoyens informés, mise à mal par les réseaux sociaux et la « clôture idéologique » qu'ils favorisent ;

3. la cohésion sociale doit être réinventée :

- *le fondement de la société est l'équilibre pour chaque acteur de ses droits et de ses responsabilités.* La responsabilité de chacun à l'égard des autres et de la planète, à la mesure de son savoir et de son pouvoir est le fondement de toute communauté. Dans un contexte d'interdépendances mondiales irréversibles, cette responsabilité s'étend à l'échelle de l'ensemble de la planète et constitue le principe d'un droit mondial à promouvoir pour gérer le bien commun ;

- *le contrat social, fondé sur la reconnaissance des droits et responsabilités des différents acteurs, est le fondement de la société.* Dans tous les domaines et pour toutes les institutions déterminantes pour la vie économique et sociale, comme la recherche scientifique, l'enseignement supérieur, les entreprises, les institutions financières le pouvoir politique, où a existé un contrat social explicite ou implicite, il faut le réinventer, en se fondant sur un nouvel équilibre entre les libertés et responsabilités qui en découlent ;

- *l'utilité sociale est le fondement des relations de chacun de nous à l'ensemble de la société.* Au nom du droit à la dignité et avec le souvenir négatif laissé par la « mise au travail des pauvres » au dix-neuvième siècle, on voit fleurir les projets de revenu d'existence inconditionnels. Louables intentions mais qui renvoient les personnes à un statut de purs consommateurs, là où ce sont les relations humaines qu'il faut promouvoir. Quant aux effets du vieillissement de la population, il pose les mêmes questions à des retraités qui ont maintenant souvent une espérance de vie de plusieurs décennies. C'est à l'échelle des territoires, que l'on peut offrir à chacun une place contributive à la société. C'est au niveau des territoires qu'il faut chercher pour chacun un équilibre entre ressources d'existence et utilité sociale, le travail salarié dans la sphère marchande n'étant pas, et de loin, la seule expression de cette utilité. Un champ très vaste et créatif s'ouvre devant nous comme l'illustrent les pactes locaux de lutte contre l'exclusion, les territoires zéro chômeur, les expériences de revenu de transition écologique ;

- *les personnes, y compris au plus grand âge doivent se réapproprier leur corps et leur destinée.* Les progrès de la médecine ont bouleversé les vies humaines dans un sens positif mais, comme il arrive souvent, au-delà d'une certaine technicité des institutions les inconvénients l'emportent sur les avantages ; les institutions finissent par exproprier les individus de leur propre corps et l'on voit avec le succès des médecines qui s'efforcent d'aborder l'individu dans sa globalité, le désir profond d'une réappropriation, allant jusqu'à la revendication d'une mort dans la dignité. C'est toute la philosophie d'une médecine de plus en plus technique et de moins en moins humaine qu'il va falloir revoir.

- la réappropriation de sa destinée passe aussi par le développement du lien à soi-même. Ce dernier renvoie à la (juste) place et au rôle de chacun dans le monde, c'est-à-dire, nous dit A. Bidar, à « la place où je vais pouvoir m'accomplir et servir : me découvrir, me trouver, et contribuer à la société, à son changement, de manière d'autant plus réelle, puissante, féconde, qu'alors je m'avancerai vers les autres, et agirai avec eux à partir de ma véritable singularité, de ma vocation propre enfin identifiée et exploitée ». Pour reprendre l'expression d'Edgar Morin, être « un "je" responsable dans un "nous" solidaire³¹ ».

4. la relation entre humanité et biosphère doit être rééquilibrée

- il est inéluctable de faire de la préservation des conditions de vie sur terre, donc du respect des limites de la biosphère un impératif catégorique s'imposant à toutes les politiques publiques, « quoi qu'il en coûte ».

- de conférence internationale en conférence internationale, jamais on n'a été capable ni sur le plan national ni sur le plan international de mettre en œuvre des politiques à la hauteur des nécessités reconnues par tous, sans pour autant que soit mise sérieusement en cause la responsabilité pénale des dirigeants ayant failli dans leur mission principale de sauvegarde. Illustration dramatique et de l'irresponsabilité illimitée de nos sociétés et de la coupure entre sociétés et biosphère. Les engagements internationaux doivent changer de statut et se transformer en une obligation annuelle de résultat : celle d'une réduction de notre empreinte écologique à un rythme conforme à nos engagements internationaux ;

- *l'économie doit redevenir l'œconomie*. Notre modèle économique, depuis la révolution industrielle est basé sur l'hypothèse erronée de l'absence de limite aux prélèvements sur la biosphère, et sur un développement illimité de nos besoins, carburant de la croissance ; parfaite illustration de la rupture de la relation entre l'humanité et le reste de la biosphère. Comme le rappelait Gandhi, la terre peut pourvoir aux besoins de chacun mais pas à la rapacité de tous. Même si la croissance démographique rend la première partie de l'affirmation incertaine, la seconde est plus fondée que jamais. D'où la nécessité de repenser notre économie à partir de l'insertion de la société dans la biosphère : c'était le sens même du terme « œconomie » utilisé avant la révolution industrielle pour décrire une démarche visant à assurer le bien-être de tous dans le respect des limites de l'environnement : œconomie, les règles de bonne gestion de notre maison commune. Toutes nos technologies, toute notre créativité doit s'en inspirer.

- *la sobriété heureuse est inséparable de la recherche de l'épanouissement de chacun*. Sobriété heureuse, cette belle et juste expression due à Pierre Rhabi résume le changement d'imaginaire de la société si elle veut survivre et ménager les conditions de vie des générations à venir. Le pouvoir politique n'est pas, tant s'en faut, le maître de l'imaginaire des sociétés et c'est heureux mais il est en capacité et de multiples manières, dont le recours à des instruments de mesure reflétant ce qui est important pour tous, de contribuer à son évolution, mettant l'accent sur la qualité relationnelle de la société.

- *l'agroécologie doit devenir la référence de l'agriculture.* Loin d'être un « retour à la bougie », comme se plaisent à la décrire les tenants d'une agriculture productiviste à bout de souffle pour avoir copié les recettes de l'économie industrielle, épuisant les sols, mobilisant massivement l'énergie fossile, s'affranchissant des conditions du milieu, l'agroécologie est l'art, si typique de l'œconomie, de penser de façon rigoureuse les interactions au sein d'un écosystème pour que les prélèvements au profit des sociétés ne se fasse pas par appauvrissement ou épuisement du milieu naturel. Ce doit donc être un modèle de la gestion scientifique de la complexité, en se mettant à l'écoute et à l'école de la complexité des interactions dans les écosystèmes, loin de l'idée de Descartes que la science doit nous rendre maître et possesseur de la nature. Ce doit devenir la base des enseignements agronomiques et des politiques agricoles ;

- *le rationnement des biens rares doit devenir la norme.* L'économie du vingtième siècle ignore la notion de rareté et en France, en raison des humiliations de la dernière guerre, le rationnement est rejeté dans l'obscurité, est réputé « invendable » à l'opinion publique. Or la gestion de la rareté par les prix est le meilleur moyen de réserver aux plus riches la jouissance des ressources rares ; C'est ainsi que dans certaines régions du globe la prétendue « rationalité économique » revient à priver d'eau des villageois au profit de l'irrigation du terrain de golf voisin. Là où il y a limite de la biosphère, le rationnement, c'est à dire la recherche de l'équité dans la répartition d'une ressource rare doit devenir la règle.

5. les relations entre les sociétés ne peuvent plus être incarnées par celles qui existent entre Etats souverains :

- *tout doit être fait pour que s'impose l'idée d'un peuple européen,* uni au-delà des différences héritées de l'histoire par des valeurs communes et un destin commun ; l'existence d'un marché unique et d'institutions européennes communes ne suffisant pas à la conscience d'un peuple européen ;

- *à l'échelle mondiale, il est urgent qu'émerge la conscience d'une communauté de destin,* construite par le dialogue entre les peuples autour des réponses à apporter aux défis communs et de la nécessité de sauvegarder les biens communs, dont le climat et la biodiversité sont des exemples. Les Etats doivent apporter un concours actif à cette émergence et reconnaître que leur conception ancienne de la souveraineté en est devenue un obstacle majeur ;

B. Les conditions à réunir pour faire des territoires des acteurs pivot de la transition

Résumé : Dans le contexte français, où la ressource fiscale va essentiellement à l'État et où une longue tradition de centralisation a fait des collectivités territoriales des acteurs à l'autonomie et aux moyens très limités, il faut doter les territoires des compétences et des moyens humains nécessaires pour les mettre en mesure d'assumer ce nouveau rôle, entreprendre une profonde réforme culturelle de l'État, pour qu'il devienne partenaire et non tuteur des territoires et combler le retard de la France à l'égard de l'Union européenne en adoptant les principes et méthodes d'une gouvernance à multi-niveaux faisant de la coopération entre les différentes échelles de gouvernance le fondement de l'action publique.

Territoires et filières, les deux acteurs pivot de société durables¹

Parce que nos crises sont des crises des relations, les acteurs de l'avenir sont ceux qui sont en mesure d'organiser les relations et les coopérations. Deux acteurs s'imposent pour cette raison: les **filières mondiales de production**, capables d'organiser les relations « *verticales* » entre la myriade d'acteurs contribuant à ces filières ; les **territoires** capables d'organiser les relations « *horizontales*, » enracinées.

Les filières mondiales, qui structurent les grandes branches d'activité, textile, automobile, construction et travaux publics, électronique, agro-alimentaire, média, métallurgie, etc., sont la figure typique d'une économie globalisée. L'épidémie de la Covid et les difficultés rencontrées par la relance post-Covid nous ont rappelé leur place prédominante, la spécialisation des différents pays dans ces filières, les fragilités qui en découlent. Dans la plupart des filières, un nombre limité de très grandes entreprises sont liées par des relations d'allégeance avec des myriades de partenaires de statuts divers, filiales, sous-traitants, fournisseurs entre lesquels existent des contrats de nature commerciale dissimulant souvent des relations dissymétriques (comme ce que l'on observe entre donneurs d'ordre et exécutants dans des sociétés « uberisées ». C'est la raison pour laquelle la loi française sur le devoir de vigilance², bientôt étendue à l'Union européenne, fait devoir aux entreprises donneuse d'ordre d'assumer leur influence sur leurs partenaires commerciaux en veillant au respect d'un certain nombre de principes. Répartition équitable de la valeur créée entre tous ces acteurs, traçabilité des émissions de gaz à effet de serre tout au long du processus de production, gestion du cycle de vie des produits, normes de compatibilité entre les composants, respect des droits humains par chacun d'eux constituent ensemble les conditions de filières écologiquement et socialement durables.

Les territoires, entendus comme bassins de vie et comme système de relations entre acteurs sont par excellence le niveau de gouvernance où les dimensions sociales, écologiques et économiques se combinent, se renforcent mutuellement ou se contredisent. C'est aussi un niveau privilégié de coopération entre acteurs de toute nature, y compris acteurs étatiques, qui se connaissent et peuvent, autour d'un projet à long terme partagé, faire l'apprentissage de la confiance mutuelle et de la coopération.

La revanche des territoires

Qu'est-ce qu'un territoire ? Un bassin de vie que les différents acteurs partagent . Loin d'être fermé sur lui-même un territoire aujourd'hui est traversé par tous les courants de la mondialisation et de la globalisation économique mais il est plus que jamais caractérisé par une forte densité de relations entre les acteurs sociaux, économiques et politiques, par les liens concrets qui s'établissent entre les dimensions écologiques, sociales et économiques. Parler de territoire c'est donc parler d'un écosystème d'acteurs et pas seulement de collectivités locales, communes, communautés de communes, métropoles, etc.

La nature des crises de la modernité et l'importance des synergies qui caractérise l'économie actuelle font qu'après deux siècles d'effacement progressif des territoires locaux, au profit de l'État et des grandes entreprises (les deux gagnants de la modernité), nous assistons aujourd'hui à une revanche des territoires. Ils appartenaient au passé. Ils sont appelés à forger l'avenir. La montée en puissance des métropoles en est une illustration. Le caractère novateur des stratégies de conduite de la transition dans certains territoires en est une autre.

Sans réforme profonde de l'État et de la gouvernance, les territoires ne pourront pas assumer leur rôle dans la transition⁴

Les vagues successives de décentralisation opérées depuis 1982 ont abouties à une situation profondément paradoxale. D'un côté l'État, se dessaisissant d'une série de compétences a transféré une part de ses moyens, y compris humains, aux collectivités, et a par ailleurs réduit considérablement les moyens de ses services déconcentrés. Il s'est ainsi de fait retiré en grande partie des territoires, abandonnant le maillage très serré qui était la base de son autorité mais aussi du dialogue au quotidien avec le territoires et se retrouvant dans une posture essentiellement régaliennne et distanciée vis-à-vis des collectivités. Pour autant, dans une France profondément marquée par des siècles de centralisation, où l'État dispose de l'essentiel des ressources fiscales, d'une part significative des compétences spécialisées et continue à se considérer comme l'inspirateur et le moteur de l'innovation, sans une profonde mutation culturelle, politique et administrative de l'État les territoires peinent à assumer leur nouvelle vocation, à réaliser toutes leurs potentialités dans la conduite de la transition.

Quelques territoires ont entrepris très tôt, il y a plusieurs décennies, d'engager, malgré tous les obstacles, une véritable stratégie de changement à long terme. Il n'en reste pas moins que dans un pays comme la France, profondément marquée par des siècles

de centralisation, où l'État dispose de l'essentiel des ressources fiscales, d'une part significative des compétences spécialisées et continue à se considérer comme l'inspirateur et le moteur de l'innovation, sans une profonde mutation culturelle, politique et administrative de l'État et sans l'invention de nouvelles formes de gouvernance territoriale et de coopération entre les différents niveaux de gouvernance les territoires peinent à assumer leur nouvelle vocation, à réaliser toutes leurs potentialités dans la conduite de la transition.

Penser localement pour agir localement et globalement

Chaque territoire, urbain ou rural, grand ou petit, est pris dans le même mouvement mondial, traversé par tous les courants de la mondialisation. Ce qui fait que le territoire est le lieu par excellence où des citoyens peuvent penser ensemble ce qui leur arrive. Pour ne prendre qu'un exemple lié au climat, le territoire est le meilleur lieu pour mesurer l'empreinte écologique de la société et pour interroger les modes de vie et de production qui déterminent cette empreinte. A condition de disposer de toute l'information pertinente, le territoire est le lieu par excellence où *penser*. Mais il serait malhonnête de faire croire aux habitants d'un territoire qu'ils peuvent radicalement modifier l'empreinte par des actions à cette échelle. Par exemple, on met l'accent presque exclusif sur les dépenses d'énergie dans le chauffage et les déplacements, qui sont à la portée des habitants et des collectivités locales, alors qu'au total elles représentent moins de 20 % de l'empreinte écologique totale, un chiffre comparable à l'empreinte des seuls services publics dont on ne parle jamais⁵.

Penser localement, oui, mais pour agir à la fois au niveau local et au niveau global, national et européen en particulier. D'où l'importance des réseaux de territoires.

Cesser de confondre égalité et uniformité

Les tenants de la centralisation s'abritent souvent derrière l'attachement des Français au principe d'égalité de tous pour pérenniser leur propre pouvoir et leur approche normative et uniformisante des problèmes. Mais c'est confondre égalité théorique et égalité réelle. Les citoyens ne s'y trompent pas. Renforcer les territoires n'implique pas de renoncer à l'effort de redistribution de la richesse nationale entre les régions et les catégories sociales. Mais c'est par contre mettre fin à une hypocrisie. On le voit dans le domaine de l'éducation : c'est au pays qui clairotte le plus fort le principe de l'égalité des chances que, dans les faits, de tous les pays développés, on constate de fait la plus grande inégalité devant l'école. Car, dans la pratique, on privilégie des enseignements abstraits, mal enracinés dans des contextes territorialisés, ce qui avantage massivement les enfants des classes moyennes. Même observation en matière d'accès à l'emploi : ce n'est pas la multiplication de mesures nationales uniformes visant chacune à réduire tel ou tel handicap qui permettra à chacun de trouver sa place dans la société et son utilité sociale. Ce n'est pas un hasard si de tous les pays de même degré de développement la France est la championne de l'inefficacité des redistributions. C'est à l'échelle des territoires que chaque catégorie de population peut, dans le cadre de pactes collectifs de lutte contre l'exclusion, trouver

sa place dans la société, dans un équilibre retrouvé entre aide de la collectivité et utilité à son service.

Les propositions qui suivent ne sont pas exhaustives mais illustrent les pas concrets qui peuvent être faits au cours de la prochaine mandature.

1. Outiller les territoires pour leur permettre d'assumer ce rôle pilote de la transition.

Chaque bassin de vie devrait disposer, en co-financement par les collectivités et l'État, d'une *Agence œconomique territoriale*⁶ amenée à documenter le métabolisme des territoires, à mesurer l'empreinte écologique de la société, à organiser la gestion des biens communs, comme l'eau, l'air, la terre, à construire et valoriser le capital immatériel des territoires qui est le fruit de longs apprentissages et l'art de relever ensemble des défis communs et de faire coopérer les acteurs unis par un projet commun, à promouvoir l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire ou l'écologie industrielle et territoriale. La France a su créer de telles agences locales autrefois pour encadrer la croissance urbaine, les Agences d'urbanisme. Elle doit s'en inspirer face aux nouveaux enjeux.

2 Redistribuer les pouvoirs et doter les territoires d'une véritable autonomie financière.

La part de la fiscalité directe des collectivités dans l'ensemble de la masse fiscale est singulièrement faible et s'est encore amenuisée avec la suppression de la taxe d'habitation. La réforme régionale de 2015 a prétendu renforcer les régions en en réduisant le nombre. C'était se moquer. La plus grande région française a bien moins de compétences et de ressources fiscales que le dernier des cantons suisses et dispose d'un budget cinquante fois moindre que ses consœurs allemandes, italiennes ou espagnoles. Les ressources des collectivités les mettent en dépendance financière donc stratégique à l'égard de l'État ; elles subordonnent leurs capacités d'action innovante à la course aux subventions nationales ou européennes, organisées les unes et les autres autour de « projets » et de procédures qui sont autant de freins à l'émergence de réelles stratégies territoriales à long terme.

La volonté de l'État de soutenir des stratégies de changement systémique au niveau local se heurte en permanence à son propre fonctionnement qui multiplie les « agences » supposées impulser le changement « de haut en bas » et ne voit comme mode de diffusion de l'innovation que son propre modèle expérimentation-modélisation-généralisation. Dernier exemple en date : les Contrats de relance et de transition écologique. Les intentions affichées sont parfaites mais la procédure proposée, les délais fixés et l'exigence de conformité avec un plan de relance défini nationalement contredisent et annihilent ces bonnes intentions⁷.

3. Promouvoir la gouvernance à multi-niveaux.

La décentralisation « à la française » souffre, outre la faiblesse de la base fiscale des collectivités locales, de trois défauts congénitaux : les « blocs de compétence » qui consacrent l'absence de coopération entre niveaux de gouvernance ; la priorité accordée aux anciennes structures politiques hérités de la France rurale et napoléonienne, la commune et le département ; l'absence d'autorité d'une collectivité sur une autre, reflet de la méfiance atavique du corps politique à l'égard du « clientélisme » présumé des élus locaux (comme si ce clientélisme n'existait pas à d'autres niveaux!) et du rêve d'une égalité abstraite qui se traduit en tous domaines par une réduction à l'uniformité. Après tant de lois successives n'ayant contribué qu'à complexifier jusqu'à le rendre illisible le mille-feuille administratif et politique il faut reprendre la question sous un angle radicalement nouveau. Il comblera le fossé entre une Union européenne où la gouvernance à multi-niveaux (et le principe de subsidiarité active qui en est le corollaire) sont devenus la référence³, et une France des préfets, régissant les relations entre les niveaux de gouvernance.

4. Réinventer le dialogue entre l'État et les territoires

La décentralisation s'est traduite par un retrait de l'État des territoires et une asymétrie du dialogue : l'État s'est concentré sur des missions régaliennes assurées par des services déconcentrés resserrés autour des préfetures, sur des logiques de financements sur projets ou des actions thématiques pilotées par ses agences (ANCT, ADEME, CEREMA...). Tout ceci ne favorise de fait pas l'établissement d'un dialogue équilibré et d'une gouvernance multi-niveaux, bien comprise, des territoires.

Trouver ou retrouver les conditions de ce dialogue passe par une véritable révolution culturelle des services de l'État, et sans doute aussi pour une part des services des collectivités territoriales, de la même façon que les services publics ont appris et continuent à apprendre à collaborer avec les entreprises et à sortir de la défiance réciproque.

La première étape de cette révolution passe par la formation. La prise en compte de la transition écologique qui irrigue progressivement (sans doute trop lentement) les différentes filières de formation des fonctions publiques ne sera clairement pas complète sans une intégration beaucoup plus poussée des visions du territoire : stages en collectivités pour les futurs fonctionnaires d'État, stages dans les services de l'État pour les fonctionnaires territoriaux sont une composante nécessaire de cette formation. De même les trajectoires professionnelles doivent encourager, voire rendre obligatoire, la mixité des parcours qui fait aujourd'hui l'objet d'innombrables verrous institutionnels, administratifs ou culturels.

Parmi les enjeux de cette révolution, un enjeu majeur est celui de la constitution et du maintien collectif de l'expertise publique au service des territoires. Cette expertise est aujourd'hui émietlée entre les agences et certains services de l'État, les services des grandes collectivités, mais aussi les laboratoires des organismes de recherche finalisée, des écoles (les écoles d'ingénieurs des ministères techniques, les instituts d'études politiques...) ou de certaines universités, et se trouve en partie appauvrie par le renouvellement des générations et la baisse des moyens publics.

La place de la recherche est ici cruciale dans la constitution initiale de l'expertise des jeunes générations : la formation par la recherche des fonctionnaires, l'établissement de relations structurées entre les laboratoires des écoles ou des universités et les services publics, là encore sur le modèle de ce qui existe aujourd'hui entre laboratoires et entreprises, tout ceci demande à être redynamisé. Mais ceci reste stérile si l'expertise n'est pas entretenue et développée par la richesse de parcours professionnels alternant missions opérationnelles, fonctions régaliennes et missions transversales. C'est ainsi que tout se tient entre le soutien de la recherche, l'attention portée à la formation et la fluidité des parcours professionnels.

5 Inscrire l'action de l'État dans un partenariat à long terme avec les territoires, accompagnant des stratégies longuement mûries localement.

Rien n'illustre mieux les contradictions dans lesquelles se débat l'État dans ses relations aux territoires que les Contrats de relance et de transition écologique, CRTE, lancés par le présent gouvernement. Intention louable : l'État veut s'amender, cesser le petit jeu des procédures sectorielles qui s'accumulent sans lendemain (on renonce ici à en énumérer les sigles), réunifier son partenariat avec les territoires en privilégiant l'échelle des bassins de vie et en inscrivant son action dans des stratégies définies localement. Bravo. Mais la même circulaire qui annonce ces belles intentions les contredit aussitôt en fixant pour l'élaboration des stratégies des délais absurdemment courts et en précisant que ne seront financées que les actions prédéfinies par un plan de relance national strictement sectoriel. L'État doit s'engager à dépasser ces contradictions, à définir, conformément au principe de subsidiarité active⁹, les lignes directrices de son plan de relance, abondé par sa part du plan de relance européen, en subordonnant l'ensemble de ce plan à une stratégie de transition, puis laisser les collectivités territoriales définir en fonction de leur contexte, le meilleur moyen de concrétiser ces lignes directrices

6 Enraciner l'éducation dans des réalités territoriales et les enjeux du développement durable.

Le partage des tâches éducatives en France est hautement significatif : les collectivités s'occupent des locaux et de leur entretien, l'État du contenu de l'enseignement. Et ce contenu est lui-même déconnecté de tout enracinement local, ne laissant aux collectivités locales que les activités parascolaires. Or la complexité et les enjeux du développement durable s'apprennent avec les pieds plus qu'avec la tête, en découvrant des réalités concrètes et en s'engageant dans une pédagogie active. Et la responsabilité, entendons la responsabilité joyeuse (celle qui rend sujet de son destin, pas la responsabilité culpabilisante consistant à expliquer à des enfants qui n'y sont pour rien que tout va de mal en pis) s'apprend très jeune en entreprenant ensemble des actions concrètes à sa mesure. Les exemples sont nombreux en Europe et dans le monde, de l'efficacité d'une telle approche¹⁰. Elle devrait donc consister en France à ré ancrer l'enseignement dans les territoires, à définir au plan national, selon les principes de la subsidiarité active, les grandes lignes de l'apprentissage, puis à passer

des conventions avec les territoires pour que des approches d'exception deviennent la règle.

7. Donner aux territoires les moyens de faire évoluer les systèmes agro-alimentaires.

Les filières agro-alimentaires sont mondiales. Leur poids est décisif, aussi bien pour l'empreinte écologique des sociétés que pour la biodiversité et la santé. Les territoires sont un espace privilégié pour faire évoluer les modèles agricoles, les services assurés par le monde agricole, la gestion des terres, les relations villes campagnes, l'éducation, le développement de l'agriculture urbaine, les modèles alimentaires, l'offre de la grande distribution, les circuits courts entre producteurs et consommateurs, les nouveaux « communs » associés à la production et la distribution de nourriture, l'insertion sociale. La nouvelle Politique agricole commune donne des marges de manœuvre aux Etats. S'il s'agit seulement de « renationaliser » la politique agricole, les lobbies de l'agriculture industrielle et productiviste vont tenir le haut du pavé et bloquer des évolutions pourtant massivement souhaitées par la population. Si l'on veut aller vers des politiques agro-alimentaires globales, c'est à dire prenant en compte leurs multiples dimensions culturelles, économiques, sociales, écologiques, il faut donner aux Régions et aux territoires les moyens de définir à leur niveau cette politique, pour proposer une alimentation saine pour tous à partir de modes de production écologiquement et socialement profitables. C'est le secteur d'activité où il est en outre le plus facile et le plus pédagogique d'ajouter un « carboscore », mesurant l'empreinte écologique totale des biens produits et consommés (on estime qu'avec le modèle actuel il fut dépenser 7,3 calorises pour produire une calorie alimentaire!), au nutriscore qui en mesure la valeur pour la santé. Une partie de la grande distribution elle-même, attentive à l'évolution des consommateurs, peut-être une alliée de cette évolution. D'ores et déjà c'est autour des modèles agro-alimentaires et de leur évolution que se constituent dans certains territoires de nouvelles formes de coopération entre des acteurs très divers et ce mouvement peut facilement se généraliser pour faire de la question un modèle de gouvernance à multi-niveaux.

8. Faire des territoires l'espace par excellence de l'initiative collective et de la cohésion sociale.

Si la redistribution massive de ressources entre catégories sociales et entre territoires est plus que jamais indispensable pour lutter contre la croissance des inégalités et ne peut relever que de l'État, ses modalités doivent être complètement revues. C'est à l'échelle des territoires que l'on peut prendre en compte les différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion, mobiliser l'ensemble des acteurs privés et publics au service de la cohésion sociale. A cette échelle que l'on peut transformer des transferts financiers en une réelle politique d'insertion de tous. Territoires zéro chômeur de longue durée, mise en place d'un revenu de transition écologique offrant à chacun un cadre collectif pour trouver sa place au service de la collectivité, développement de communs créant des modalités nouvelles de définition et de gestion citoyenne : c'est en globalisant les transferts sociaux et en les utilisant au mieux de l'insertion de tous

dans la communauté, conformément à des principes directeurs communs à tous les territoires, issus de la confrontation des expériences et en permanence enrichis de leurs leçons que l'on recréera la cohésion sociale.

C. Créer au niveau national, européen et mondial les conditions de la transition

Résumé : L'addition de stratégies territoriales de transition ne suffit pas à répondre aux grands défis du vingt et unième siècle et à assurer pour le monde un modèle viable, assurant à tous un bien être dans le respect des limites de la biosphère. Il faut donc les compléter par des transformations structurelles de l'économie, de la gouvernance et des relations internationales :

- le système économique et monétaire doit être conforme à ce que l'on appelait autrefois « l'œconomie » : un mode de gestion qui concilie bien être pour tous et respect des limites de la biosphère. Ce que certains appellent aujourd'hui l'économie du doughnut. Pour cela, il faut découpler la consommation d'énergie fossile et le développement du travail et de la créativité humaines ;

- la gouvernance ne peut plus s'entendre que du local au mondial tant nos interdépendances sont profondes et irréversibles avec les autres sociétés. La responsabilité est au cœur de l'éthique eu vingt et unième siècle et le fondement d'un nouveau contrat social ;

- les relations entre régions du monde ne peuvent plus reposer sur la souveraineté des Etats, un droit mondial de la responsabilité doit s'imposer à tous les acteurs et le commerce international mis au service de filières durables

Sans réformes structurelles de l'économie, de la gouvernance et du droit, les territoires se heurtent à un plafond de verre

Affirmer le rôle majeur des territoires ne signifie pas qu'ils peuvent, par leur mise en mouvement, révolutionner à eux seuls le monde. L'utopie des « maires qui gouvernent le monde », pour reprendre un slogan popularisé par Benjamin Barber, et l'utopie municipaliste concevant le monde comme une fédération de territoires donnent à penser que l'addition des actions locales peut suffire à gérer la planète, les relations entre les sociétés, les biens communs mondiaux. C'est une illusion. Nous croyons qu'il faut « penser localement », que c'est à partir du local que l'on peut le mieux comprendre les défis du monde, mais cela doit conduire aussi à « agir globalement », transformer le cadre de notre économie, de notre société, de nos relations internationales, de notre droit.

L'Union européenne est l'échelle à laquelle avoir prise sur les transformations du monde

La France est une puissance moyenne. C'est entre les régions du monde que vont s'inventer les règles de gestion du monde de demain ; une Europe forte sera écoutée de la Chine et des Etats Unis, à condition de ne pas se replier frileusement en ne songeant qu'à protéger une population vieillissante, protection qui s'avérera illusoire. L'Europe sera grande si elle apporte à sa population et au monde des réponses aux défis du vingt et unième siècle¹¹. Elle a été le lieu d'invention de la modernité. A elle d'inventer un nouveau Siècle des lumières, conformément à sa vocation universaliste¹². Seule région du monde où les Etats ont su renoncer pacifiquement à une partie de leur souveraineté au nom du bien commun, elle éclaire la voie d'une souveraineté partagée et d'une gouvernance à multi-niveaux à l'échelle mondiale. Mais elle cumule aujourd'hui quatre faiblesses : son développement s'est fondé sur l'unification du marché, après l'échec en 1954 de la Communauté européenne de défense, CED, mais en soixante ans c'est le marché mondial qui s'est progressivement globalisé, faisant de l'Union européenne le ventre mou de cette globalisation ; le marché, la monnaie et les institutions communautaires n'ont pas suffi à faire naître un « peuple européen » conscient de partager un destin commun et disposé à renforcer l'Union¹³; l'intégrisme du marché continue à guider la marche de l'Europe, qui peine à réinventer l'économie ; berceau de sociétés fondées sur le contrat social, donc sur l'équilibre entre droits et responsabilités de chaque acteur, elle a fondé aujourd'hui son système juridique commun presque exclusivement sur les droits. La France a au moment où elle va prendre pour la première fois depuis treize ans la présidence de l'Union peut être porteuse de propositions fortes pour dépasser ces quatre faiblesses.

La lutte contre le réchauffement climatique est au cœur de la réinvention de l'économie

Notre modèle économique, fondé sur l'illusion de ressources infinies, confiant en l'efficacité universelle du marché, est incompatible avec la finitude de la biosphère et la préservation de nos biens communs. Faute de remettre en cause ces fondements, la lutte contre le changement climatique s'est révélée inopérante depuis plus de trente ans. La COP26 qui vient de s'achever à Glasgow s'inscrit dans cette tradition d'impuissance en multipliant les engagements à un horizon suffisamment lointain pour que personne ne soit responsable ni de leur timidité ni de leur respect¹⁴.

Après trente ans de procrastination, il faut s'imposer une obligation de réduction annuelle de l'empreinte écologique découlant de notre mode de vie, 6 % par an pour respecter nos engagements internationaux, cette *obligation annuelle de résultat* engageant la responsabilité des dirigeants¹⁵. Payer avec une même monnaie le travail humain, fondement de la cohésion sociale, et l'énergie fossile, source de destruction de la planète est d'ailleurs aussi illusoire que de vouloir conduire une voiture qui aurait une pédale unique pour le frein et l'accélérateur : l'énergie fossile doit être reconnue comme une monnaie mondiale à part entière.

Une communauté se fonde sur l'équilibre des droits et responsabilités entre ses membres

Nous devons aussi sortir de l'illusion qu'une communauté peut se construire seulement sur une addition de droits ; toute communauté repose sur un équilibre entre les droits à faire respecter et les responsabilités à assumer vis à vis de la société, de la planète et des générations futures. Aujourd'hui, l'addition des responsabilités limitées des différents acteurs de la société conduit... à des sociétés à irresponsabilité illimitée¹⁶. Nous devons engager une métamorphose de la responsabilité et faire de cette responsabilité refondée le fondement du droit national, européen et mondial.

Les interdépendances mondiales appellent une communauté de destin planétaire

L'ONU et les institutions internationales nées au lendemain de la seconde guerre mondiale se sont fondées sur l'absolue souveraineté des Etats, représentants exclusifs de leur peuple. Gérer les interdépendances mondiales sur ces bases, chaque Etat n'ayant à rendre compte qu'à ses propres citoyens, est aussi difficile que de couper un manche de couteau avec sa propre lame. Devant l'urgence de gérer les biens communs mondiaux et les risques chaque jours plus évidents d'un effondrement général, nous devons faire preuve d'audace et inventer les modalités d'invention et d'expression d'une communauté de destin planétaire.

Les propositions qui suivent ne prétendent pas être exhaustives ; Elles illustrent les moyens concrets d'engager dès 2022 ces transformations structurelles.

1. Transformer le système économique et monétaire

1.1 Ouvrir un vaste débat national sur le passage de l'économie à l'œconomie

Depuis des années on s'épuise à inventer des formules alambiquées pour décrire le futur modèle économique, comme « croissance verte » ou « développement durable », comme s'il suffisait d'accoler deux termes contradictoires pour que la contradiction s'évanouisse¹⁷. Ça, c'est de la pensée magique. Il est temps de reconnaître que l'économie n'est qu'un domaine particulier de la gouvernance¹⁸, que notre modèle actuel n'est pas conforme aux principes fondamentaux de gouvernance¹⁹ et qu'il faut aujourd'hui inventer l'œconomie du 21ème siècle, conciliant développement humain et respect des limites de la planète. Cette œconomie sera, comme le reste de la gouvernance, à multi-niveaux. On sortira de l'intégrisme du marché unique pour combiner économie locale, nationale, européenne et mondiale. Ce sera le résultat de la combinaison de territoires durables et de filières durables, approche beaucoup plus riche de promesses qu'une illusoire « relocalisation » de notre industrie. Sur la base des principes fondamentaux de gouvernance un débat national associant tous les acteurs permettra de confronter les solutions proposées par les uns et les autres. La société se réappropriera ainsi des questions

fondamentales abandonnées aujourd'hui aux « experts » d'une science économique incapable de se renouveler en profondeur.

1.2 Climat : mettre en place le système des quotas individuels négociables.

Trente ans, au bas mot, qu'on proclame l'urgence d'agir pour limiter le réchauffement climatique tout en procrastinant, en reportant au lendemain les transformations radicales qu'impose la situation. « Demain on agit pour le climat » a remplacé le proverbial « demain on rase gratis ». Et, dans un bel élan d'irresponsabilité collective on se fixe des objectifs à dix, vingt ou trente ans dont l'échec assuré ne sera, à cette échéance lointaine, imputable à personne. Belle illustration de sociétés à irresponsabilité illimitée.

Voilà trente ans que l'on multiplie les stratégies sectorielles, les « obligations de moyens » qui, quand ils sont mis en œuvre effectivement se révèlent sans commune mesure avec la réduction nécessaire des gaz à effet de serre. Ça suffit. Il faut prendre au mot les engagements nationaux et internationaux ; ils impliquent une réduction d'environ 6 % par an de notre empreinte écologique totale et ce pendant plusieurs décennies : une « obligation de résultat » de portée immédiate, un résultat mesurable, dont le non-respect puisse permettre de condamner lourdement les dirigeants qui, en revendiquant la magistrature suprême, en ont endossé la responsabilité.

Quatre critères doivent guider une politique fondée sur l'obligation de résultat²⁰ :

- **la prise en compte de notre empreinte écologique totale** : plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre associés à notre mode de vie le sont hors du territoire français ; quant aux territoires, mêmes les grandes villes ne peuvent agir que sur vingt pour cent de cette empreinte ;

- **l'assurance que le résultat sera atteint**, ce qui revient à dire que nos émissions sont rationnées et que leur plafond s'abaisse de 6% par an, la question étant finalement de répartir ce rationnement entre tous les bénéficiaires finaux, c'est à dire les citoyens. Il faut que les entreprises et les Etats assument vis à vis des citoyens leur propre empreinte écologique en ayant à débiter le ratio alloué aux citoyens de cette empreinte incorporée dans les produits qu'ils vendent ou les services publics ou privés qu'ils assurent ;

- **la justice sociale**, un partage équitable des efforts, la juste rétribution de ceux qui fournissent un effort particulier, faute de quoi les réels sacrifices que représente cette réduction annuelle seront politiquement insupportables ;

- **la capacité à entraîner tous les acteurs publics et privés dans cet effort**, et le meilleur moyen de le faire est que les acteurs privés et publics aient à imputer aux clients ou contribuables leur propre empreinte écologique.

On peut montrer qu'une seule politique satisfait à ces quatre critères : *la fixation de quotas annuels alloués à chacun*, quotas que peuvent en partie vendre ceux qui

fournissent des efforts particuliers de frugalité ou d'innovation à ceux qui tentent de maintenir un mode de vie énergivore²¹. Le territoire est un espace privilégié de réflexion de toute la société sur la manière de parvenir à ce résultat car c'est à cette échelle que l'on peut repenser ensemble les modes de vie, les modes de production, et même organiser le premier niveau de marché des quotas. Ce système des quotas dont le montant se réduira de 6 % par an accélérera le mouvement de réorientation des investissements privés et publics, qui, dans le cadre actuel de la gestion de l'énergie suppose de multiplier obligations, interdictions ou incitations publiques, faute d'intérêt direct des particuliers à les entreprendre comme l'illustrent aussi bien le temps de retours extrêmement long des investissements en matière d'isolation des logements que les résistances à l'implantation d'éoliennes qui inspirent peu en France, au contraire de l'Allemagne, des dynamiques citoyennes.

A quelle échelle mettre en place cette politique des quotas individuels ? C'est concevable à l'échelle de la France mais le niveau le plus naturel serait le niveau européen. L'Union européenne se veut leader mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique ; elle a adopté un Pacte vert. Ses objectifs sont ambitieux, malheureusement les moyens de mise en œuvre ne permettront pas d'atteindre ces objectifs²². La Présidence française de l'Union européenne est l'occasion unique de proposer aux autres Etats membres les quatre critères de pertinence des politiques de lutte contre le réchauffement et les quotas qui en sont la conclusion logique .

1.3 Concevoir des régimes de gouvernance adaptés à la réelle nature des biens et services.

L'économie classique ne conçoit que deux types de biens et services : ceux qui relèvent du marché et ceux qui relèvent de la gestion publique. C'est une vision étriquée, peu conforme à la diversité réelle des biens et de leurs modes de gestion. C'est ainsi que se développent depuis peu, ou plutôt se redéveloppent, notamment à l'échelle des territoires, des « communs » dotés d'une gouvernance collective sans pour autant être gérés par une collectivité publique.

Un des principes majeurs de gouvernance est de trouver pour chaque cas des régimes de gouvernance adaptés à la nature des biens et services. Ce principe n'est pas respecté par l'économie classique qui force chaque bien ou service à rentrer dans la case « bien de marché » ou dans la case « bien public ». On le voit avec l'énergie fossile : prétendre gérer un problème de rationnement par la taxation ne peut conduire qu'à la ruine des plus faibles et à la révolte sociale. On l'a vu avec les gilets jaunes.

Le « test du partage » (qu'advient-il quand on veut partager un bien) révèle *quatre* catégories de biens ²³ : les biens qui se détruisent en se partageant ; ceux qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie ; ceux qui se divisent et dont la quantité dépend du travail et de l'ingéniosité des hommes ; ceux enfin qui se multiplient en se partageant. Les dirigeants politiques ont la responsabilité de proposer et mettre en débat public des régimes de gouvernance correspondant à chacune de ces catégories, pour cesser comme c'est le cas aujourd'hui de vouloir enfoncer des clous avec des tournevis ou des vis à coup de marteau. Biodiversité, sols, eau, savoirs et savoirs faire, logiciels, partage d'expériences, connaissances et fruit des découvertes

scientifiques, paysages : autant de chantiers à ouvrir autour de ces « biens communs » où l'on verra à la fois le rôle des territoires et la richesse d'une gouvernance à multi-niveaux.

1.4 Reconnaître la pluralité des monnaies.

Les cryptomonnaies sont en train de faire exploser le double monopole des États et des banques sur la création monétaire. Mais la question est beaucoup plus vaste. Là aussi le cas du climat l'illustre. En ne reconnaissant pas que l'énergie fossile est une monnaie à part entière on veut utiliser la même monnaie, l'euro, pour payer ce qu'il faut réduire, l'énergie fossile, et ce qu'il faut développer, le travail humain. L'État et l'Europe doivent au contraire accueillir une pluralité de monnaies correspondant chacune à un but particulier : la monnaie carbone que constituent les quotas pour sauver le climat ; les monnaies locales pour relancer les échanges locaux, etc²⁴...L'euro n'y perdra rien et en sortira au contraire grandi parce qu'utilisé là où il est indispensable.

2. Réinventer la gouvernance, la démocratie et le contrat social

L'exemple de la revanche des territoires montre qu'à chaque époque les acteurs, les institutions, les modes de faire et les idéologies qui les sous-tendent doivent répondre aux nécessités et aux moyens techniques de l'époque. Mais institutions et idéologies ont la vie dure. Étant la quille de la société, on leur demande à la fois d'être stables et d'évoluer pour répondre à de nouvelles situations. C'est le cas pour l'État et pour la démocratie représentative : on les présente comme des évidences éternelles alors qu'ils sont l'un et l'autre les produits de la société et des systèmes techniques européens des dix-septième et dix-huitième siècle. Tant sur le plan français qu'européen il faut procéder à une réévaluation de l'un et de l'autre. Et cet effort d'actualisation et d'imagination doit aussi être fait pour les contrats sociaux qui fondaient les grands rapports sociaux : l'école, l'université, la recherche scientifique, l'entreprise, la finance, les partis politiques...

2.1 Réinventer la gouvernance : une Fédération européenne 2.0

Aucun problème de la société ne peut se traiter à un seul niveau. C'est donc la collaboration entre niveaux de gouvernance qui doit devenir la règle et le tristement exclusif par un niveau l'exception. Nous avons déjà vu que l'introduction de la gouvernance à multi-niveaux en France est la condition nécessaire pour que les territoires jouent pleinement leur rôle. Mais cette introduction est aussi nécessaire à l'échelle européenne pour sortir l'Union européenne du dilemme dans lequel elle se débat depuis plusieurs décennies. L'une des conséquences imprévues d'une Europe se construisant grâce au marché unique est d'avoir développé en Europe la pratique des « directives » (on dit qu'il en existe quarante mille!) qui définissent dans le menu détail les caractéristiques des produits mis sur le marché pour assurer une

concurrence loyale entre entreprises. Mais ce « logiciel » européen s'étendant à d'autres domaines que la concurrence perd toute légitimité et fait suspecter l'Europe de s'immiscer dans les affaires domestiques de chaque Etat membre, suscitant en retour une méfiance à l'égard de toute extension des compétences de l'Europe.

Or, ces compétences doivent s'étendre si l'Union veut jouer son rôle à l'échelle mondiale. Jean Claude Juncker, Président de la Commission européenne de 2014 à 2019 voyait juste en disant que l'Europe devait être grande dans les grandes choses et petites dans les petites. C'est sous sa houlette que les principes de subsidiarité et de proportionnalité ont retrouvé le devant de la scène, qu'une nouvelle philosophie a été énoncée pour l'élaboration des politiques européennes, que les idées de gouvernance à multi-niveaux et de subsidiarité active se sont imposées²⁵. C'est cette voie qu'il faut approfondir. Elle permettra de remplacer progressivement le réflexe de la directive uniformisante par l'énoncé, dans chaque domaine, de principes directeurs que déclineront ensuite Etats membres, régions et territoires en fonction de leur contexte, conciliant de nouvelle manière l'unité et la diversité, les deux fondements de l'Europe.

Les tenants de l'Europe fédérale n'ont jamais progressé dans l'opinion publique car le modèle fédéral traditionnel n'était pas plus que le modèle jacobin français adepte de la gouvernance à multi-niveaux et l'on observe dans la plupart des Etats fédéraux d'épuisantes guerres de tranchée entre Etat fédéral et régions, pour conquérir ou garder des pouvoirs. Nous devons maintenant promouvoir une Fédération 2.0 pour l'Union européenne, où chaque niveau, jusqu'au niveau des bassins de vie, des territoires, verra son droit à la diversité reconnu dans le respect de principes directeurs communs.

2.2 Mettre les fabriques territoriales de transition au cœur de la politique régionale européenne.

Les fonds structurels européens ont eu pour première vocation d'aider certaines régions à rattraper leur retard. Aujourd'hui les priorités ont changé. Une nouvelle génération de politique régionale est nécessaire, centrée sur l'accompagnement de la transition territoriale. Deux modalités de ce soutien européen méritent d'être défendues : l'appui déjà évoqué à la création d'équipes locales dédiées à la transition et s'adossant mutuellement ; la création d'un réseau permanent d'échange d'expériences européennes sur la transition.

2.3 Surmonter la crise de la démocratie représentative en promouvant la démocratie délibérative à tous les étages et la démocratie contributive au plan local

On ne construira pas la démocratie du vingt et unième siècle sur les mêmes bases qu'au dix-huitième siècle où la lenteur des communications, le faible taux d'alphabetisation, la rareté des sources d'information ne pouvaient que déboucher sur la démocratie représentative²⁶. Au niveau territorial, on voit l'intérêt d'associer les citoyens à l'élaboration continue des politiques publiques, la richesse de processus

délibératifs, y compris sur des sujets d'intérêt national ou mondial, pour autant que les citoyens aient à leur disposition le meilleur de la connaissance, une information pluraliste et le temps incompressible de la réflexion et du débat. La France regardait ces processus avec dédain. Les choses ont changé. Pour la première fois, avec la Convention citoyenne pour le climat, en 2019-2020, la démocratie délibérative a été prise au sérieux, a disposé de moyens et de temps. Le mandat a été mal fixé au départ, les débats ont enfermé les citoyens dans les limites du mandat et l'occasion a été manquée mais un précédent a été créé²⁷.

Au niveau européen, on a pris conscience que la communication de haut en bas, pour expliquer au bon peuple combien l'Union européenne leur était profitable, ne marchait plus. A l'occasion de la Conférence sur le futur de l'Europe, un accent nouveau est mis sur les propositions qui viennent de la société civile, sur les panels de citoyens en deux étapes, d'abord régionale, ensuite européenne. La durée des panels est beaucoup trop faible et va donner une image caricaturale de la démocratie délibérative, au risque de la discréditer. Espérons qu'il ne s'agit que des premiers pas.

La démocratie renouvelée passe par le développement de ces panels de citoyens en deux étapes, le premier s'organisant à l'échelle des territoires, première étape locale, pour « penser localement en vue d'agir globalement », pour s'agglomérer ensuite à d'autres niveaux. La nécessité de doter les citoyens d'une base d'information très solide participe aussi de ce renouveau de la démocratie en redonnant ses lettres de noblesse à la diversité de points de vue étayés, plaçant les experts au service des citoyens et non en surplomb de la société. Les expériences de démocratie délibérative sont suffisamment nombreuses et diverses en Europe pour dégager maintenant des principes directeurs communs que chacun traduira dans son propre contexte.

Cette démocratie délibérative ne doit pas se limiter à solliciter l'avis motivé des citoyens sur des questions délimitées a priori par le pouvoir politique local, national ou européen. C'est au contraire le moyen de redonner toute sa force à la démocratie en invitant les citoyens à explorer les possibles, à inventer ensemble les possibles et les conditions d'un monde plus juste.

2.4 Renouveler le contrat social

Le principe d'équilibre entre droits et responsabilités, qui vaut pour les individus vaut a fortiori pour les grands corps sociaux où il se transforme en équilibre entre liberté d'entreprendre, de chercher, d'enseigner, d'investir et devoirs vis à vis de la société. On demandait un jour à Jérôme Vignon, qui a dirigé la cellule prospective européenne créée par Jacques Delors, s'il existait un « modèle social européen », malgré les grandes différences entre les modèles des différents pays membres. Il avait répondu que oui : l'Europe selon lui se distingue de la plupart des autres régions du monde par l'importance accordée au contrat social, implicite ou explicite, qui lie les grands acteurs²⁸. On peut vérifier que de tels contrats ont dans le passé été bien réels mais qu'eux aussi appellent un profond renouvellement. Il pourra s'opérer en se fondant sur l'adoption d'une Charte européenne des responsabilités humaines complétant la Convention européenne des droits humains, étendant la compétence de la Cour

européenne des droits de l'homme. Cette Charte européenne sera le socle commun d'élaboration des nouveaux contrats sociaux.

3. Fonder les relations internationales sur de nouvelles bases

Les territoires semblent au premier abord bien loin des questions mondiales. Mais c'est une illusion d'optique. Ils sont au contraire traversés en permanence par les logiques de la mondialisation et de la globalisation économique, qu'il s'agisse de l'accueil des migrants, des délocalisations, de l'insertion de leur économie dans le marché mondial ou de la consommation courante de biens issus de filières mondiales de production. En outre, les réseaux internationaux de collectivités se sont développés. Ils concernent surtout les grandes villes mais par les dialogues qu'ils font naître, par la familiarité qu'ils apportent à des réalités à l'autre bout du monde, ils esquissent une autre mondialisation possible.

3.1 Renégocier les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux de commerce en les centrant sur la promotion de filières durables.

L'esprit des accords de commerce date d'un autre siècle, quand on pensait qu'en valorisant les avantages comparatifs de chacun on créerait le maximum de bien commun au service de tous. Quand la question de la sauvegarde de la biosphère ne se posait pas. Quand ces avantages comparatifs étaient le non-respect des droits humains ou la destruction de l'environnement. Quand la fragilité des sociétés dépendantes d'un monopole de production à l'autre bout de la terre était sous-estimée.

Il n'y aura de société durable que si l'on croise territoires durables et filières de production durables. Dans le domaine énergétique, nous n'échappons pas à une traçabilité des émissions de gaz à effet de serre tout au long de la filière, faute de quoi on achète un chat dans un sac. La France en 2017 a montré la voie d'un devoir de vigilance des grandes entreprises à l'égard des fournisseurs et sous-traitants qui sont dépendants d'elle ; elle fait maintenant école au niveau européen. Les institutions financières, qui sont loin d'être des écologistes romantiques, sont appelées à évaluer le « risque climatique » de leur portefeuille, donc à pousser à des filières plus durables ; et les entreprises elles-mêmes, sentant le vent tourner, comprennent le risque réputationnel qu'elles courent si elles sont prises en flagrant délit de promotion de filières de production non durables. Mais les accords internationaux de commerce sont à la traîne, plus soucieux de préserver les intérêts des investisseurs que de promouvoir des filières durables. Reconnaître l'obligation de résultat en matière de lutte contre le climat et le rationnement des émissions qui en découle va bouleverser la donne en mettant la filière au centre des préoccupations ; il faut en profiter pour que la France prenne l'initiative d'une grande renégociation des accords commerciaux, en les fondant cette fois sur la promotion de filières durables.

3.2 Contribuer à construire une communauté mondiale de destin et un droit mondial permettant de gérer les biens communs.

Les réseaux internationaux de collectivités locales sont parmi les seuls, dans le prolongement lointain de la « diplomatie des peuples » chère au fondateur des « villes jumelées », à construire un dialogue mondial sur les défis communs et à dépasser les affrontements entre les États qui nous éloignent de la gestion des interdépendances et des biens communs. La situation actuelle est celle d'une communauté de destin de fait, comme l'illustre la multiplication des catastrophes climatiques, l'érosion de la biodiversité, l'acidification des océans, demain une possible inversion du Gulf Stream... Mais c'est une communauté qui ne se vit pas comme une communauté, car il lui manque trois ingrédients majeurs : la conviction que les destins sont irrévocablement liés; l'adhésion à des valeurs communes ; la responsabilité de chacun des membres de la communauté à l'égard des autres membres. Ce qu'illustre l'absence d'un droit mondial de la responsabilité ; il n'existe qu'un droit international régissant plus ou moins les relations entre les États. Sans surprise, il n'y a aucun droit régissant les biens communs mondiaux et s'appliquant à tous les acteurs publics et privés.

La France, dans le passé, a été reconnue comme l'une des nations porteuses d'un idéal universel. Elle doit renouer avec ce passé glorieux en se montrant capable de proposer à la fois une Déclaration universelle des responsabilités humaines²⁹, corollaire indispensable de la Déclaration universelle des droits humains et un processus d'élaboration d'une Constitution mondiale à l'échelle des interdépendances³⁰.